D L P 13 - 1 - 92 U C 3 6 6 3
ISSN 0992-9924

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

®

Avertissements agricoles

BULLETIN PÉRIODIQUE DE LA STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES



Viticulture Bas-Vivarais

DIRECTION RÉGIONALE DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT
SERVICE RÉGIONAL DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
RHÔNE-ALPES

165, rue Garibaldi - Bâtiment B - B.P. 3202 - 69401 LYON Cédex 03 ☎ 78.63.25.65

Abonnement annuel : 200 Frs - Régisseur Recettes DRAF Rhône-Alpes

Bulletin n° 1 - 7 Janvier 1992

Toute l'équipe du Service de la Protection des Végétaux vous présente ses meilleurs voeux pour la nouvelle année

QUELQUES FAITS MARQUANTS DE LA DERNIERE SAISON
RECEPAGE ET RESTRUCTURATION DES SOUCHES : Quelques précautions
EUTYPIOSE - ESCA : Réunion le 10 Janvier à 14 h à ALBA
P. 3 et 4 : Formulaire de réabonnement

Avis à nos abonnés :
Abonnés individuels (**sauf observateurs du réseau vigne Bas-Vivarais**) : pensez à vous réabonner en nous retournant dès à présent la feuille ci-jointe dûment complétée et accompagnée de votre paiement.
ABONNES PAR DES CAVES COOPERATIVES : nous demandons à ces dernières de nous transmettre la liste des personnes à abonner ainsi que le paiement groupé correspondant.

QUELQUES FAITS MARQUANTS DE LA DERNIERE SAISON

GEL : l'année 1991 restera gravée dans les mémoires

Ne revenons pas sur les graves conséquences économiques de cet évènement. Sur le plan phytosanitaire, l'allègement de la protection, qui a pu être adopté suite au gel, aura pu favoriser le développement de certaines maladies, **Excoriose, Mildiou, Black-Rot** et **Oïdium** en particulier. Vigilance donc pour 1992, car dans ces vignes, l'inoculum risque d'être abondant.

MILDIOU : un mildiou-mosaïque localement abondant

Aucune difficulté majeure de lutte. Mais les orages l'été, suivis par les pluies d'automne, ont favorisé la maladie en arrière saison.

Le résultat en est un **Mildiou-mosaïque** localement abondant.

Les risques Mildiou en début de saison s'en trouveront aggravés, si la vitalité des oeufs d'hiver est bonne. Des informations paraîtront à ce sujet le moment venu.

OIDIUM : renforcement de la stratégie anti-résistance aux IBS

1991 a vu une nouvelle augmentation de la résistance aux pénétrants IBS dans de nombreux vignobles, bien que les cas d'inefficacité pratique restent heureusement rares. Aussi la préconisation 1992 pour ces fongicides ne sera plus que **2 à 3 applications au maximum** au cours de la saison. Une note fera le point dans un prochain bulletin.

BOTRYTIS : développement en cours de vendanges

Rappelons qu'à ce stade n'existe plus aucune possibilité de protection chimique. La lutte ne peut que se concevoir longtemps à l'avance, aux stades indiqués dans les Avertissements Agricoles.

FLAVESCENCE DOREE : la maladie ne régresse pas

*** Situation : contrastée**
Après la prospection de 1988, une cinquantaine de parcelles atteintes ont fait l'objet de comptages au cours des automnes qui ont suivi. Malgré la grande variabilité des résultats, il ressort 2 tendances :

- une stabilité ou une évolution lente (mais pas de disparition), dans les vignes où il n'y avait que quelques souches atteintes en 1988 ;
- une augmentation, particulièrement en 1991, du nombre de ces souches, dans celles où il y en avait déjà plusieurs dizaines en 1988.

Imprimerie de la Région RHÔNE ALPES Directeur Gérant J.C. FAUDRIN Commission Paritaire de Presse N° 1656 AD

Dans certaines de ces vignes, on notait pourtant une diminution en 1989 et/ou en 1990.
Cette 2ème tendance, sans être catastrophique, n'en est pas moins préoccupante. Elle peut s'expliquer par un plus grand potentiel de dissémination de la maladie dans ce 2ème type de parcelle, en effet :

. plus la proportion de ceps atteints est grande,
. plus celle de cicadelles infectieuses sera importante,
. et plus la maladie se propagera rapidement.

*** Préconisation 1992 : NE PAS RELACHER LA LUTTE**
La lutte contre la cicadelle vectrice sera complète au moins dans :

- toutes les vignes ayant manifesté des symptômes cet automne ;
- toutes les parcelles de cépages réputés sensibles, tels que **Chardonnay, Gamay, Aramon**, etc... ;
- toutes les vignes-mères et pépinières, où elle sera renforcée ;
- les régions où subsistent des foyers importants (+ de 5 %, parfois + de 10 % des ceps atteints dans une vigne) : ALBA, ST THOME à LUSSAS, VOGUE et GRAS, ST REMEZE, ORGNAC à CHASSAGNES, GROSPIERRES, BEAULIEU et aux CRUZIERES, etc..., où elle devra encore être la plus généralisée possible.

La lutte ne vise pas une éradication illusoire de la maladie, mais à son maintien dans des limites économiquement supportables.

Attention : plus le niveau de Flavescence Dorée est important, et plus la maladie est difficile à maîtriser (exemple d'ALBA-VALVIGNERES).

———— ESCA : Une maladie fréquente
A l'occasion des tournées de cet automne, l'Esca a fait l'objet de comptages dans environ 80 parcelles. Les résultats sont les suivants :

- l'Esca est visible dans un peu plus de la moitié d'entre elles (tous cépages et tous âges confondus, sur l'ensemble du Bas-Vivarais),
- le niveau d'attaque est très variable, mais ne dépend pas du secteur géographique,
- dans les parcelles de 15 à 25 ans et atteintes, le nombre moyen de souches malades pourrait s'élever à 70 ou 80 par hectare (symptômes foliaires + apoplexie 1991).

L'**Esca** reste sans doute la maladie de dépérissement la plus importante en Bas-Vivarais. Ne la laissez pas se développer :
. soignez la prophylaxie,
. prévoyez systématiquement un traitement à l'arsénite de soude, en respectant les précautions d'usage, si la taille doit être mutilante,
. dans les parcelles où l'Esca a pris de l'importance, effectuez ce traitement 2, voire 3 hivers de suite.

———— TORDEUSES DE LA GRAPPE : pas de virulence particulière en 1991
Mais toujours des "coins à vers" sévèrement attaqués et non traités.

———— ACARIENS : à surveiller régulièrement
*** Acariens rouges et/ou jaunes : attaques localement importantes**
Contrôles réguliers de 100 feuilles pour ne pas se laisser surprendre par une pullulation. A surveiller particulièrement après l'application d'insecticides pouvant les favoriser.
S'il s'agit d'acariens jaunes, recherchez les 1ers symptômes sur feuilles avant d'intervenir, à cause des risques de confusion possible avec des espèces différentes, ou prédatrices.

*** Phytoptes de l'Acariose : développement dans les vignes gelées**
Le gel et le retard de végétation qui a suivi sont probablement à l'origine de ce phénomène. Les vignes concernées seront à surveiller au printemps prochain.

———— RECEPAGE ET RESTRUCTURATION DES SOUCHES : quelques précautions
Evitez les coupes rases, et "**parez**" celles faites à la tronçonneuse en lissant leur surface. **Protégez** les grosses plaies, **immédiatement** après la coupe, avec un onguent fongicide.

EUTYPIOSE, ESCA : réunion le vendredi 10 Janvier à 14 h à ALBA à l'initiative de : section ITV-Chambre d'Agriculture et GVA Sud-07 avec la participation de Mme B. DUBOS de l'INRA de Bordeaux, de M. J.J. PAYAN de l'ITV de Nîmes, et de M. D. PORRO de Sandoz **(ALBA, Salle polyvalente, Réunion ouverte à tous)**.

Les Avertissements Agricoles

en région Rhône-Alpes

8 éditions

Les Bulletins d'Avertissements Agricoles renseignent les agriculteurs, techniciens et amateurs sur les méthodes de protection des cultures, les dates des traitements conseillés et les produits phytosanitaires autorisés.

Les abonnements sont souscrits pour une période du 1er Janvier au 31 Décembre 1992.

Notre service se restructure cette année. En conséquence nous avons été obligés de supprimer l'édition Grandes Cultures, et nous vous demandons de nous en excuser. Toutefois pour certaines actions et services particuliers comme : avertissement Pyrale du Maïs, enquêtes et cartographies (pyrale, pieds chétifs), fiches couleurs (produits, maladies et parasites des grandes cultures), mesure du pouvoir virulifère des pucerons vecteurs de la JNO à l'automne, piégeages et élevages divers, diagnostics etc ...
des contrats pourront être passés entre les différents organismes professionnels : coopératives, distributeurs, chambres d'agriculture, instituts, firmes qui souhaiteraient bénéficier et diffuser ces informations auprès de leur public.
En contre partie les éditions Rhône-Alpes d'Arbo et Viti se divisent en Nord et Sud, afin de se rapprocher du terrain.

Les éditions disponibles sont donc :

. Six éditions localisées :

Arboriculture Nord Rhône-Alpes	(Rhône, Loire, Ain, les deux Savoies)
Arboriculture Sud Rhône-Alpes	(Drôme, Ardèche, Isère)
Viticulture Nord Rhône-Alpes	(Rhône, Loire, Ain, les deux Savoies)
Viticulture Sud Rhône-Alpes	(Drôme, Ardèche, exclu le Bas-Vivarais)
Viticulture Beaujolais	
Viticulture Bas-Vivarais	

. une édition générale : Pépinières Maraîchage Jardins = Cultures fruitières, Ornementales et Légumières pour les professionnels et les amateurs.

. une édition spéciale pour les producteurs de noix : Spécial Noyer.

Tarif des abonnements pour 1992

- Le tarif individuel pour les 6 premières éditions (Arboriculture Nord et Sud Rhône-Alpes ; Viticulture Nord et Sud Rhône-Alpes ; Pépinières, Maraîchage, Jardins ; Viticulture Beaujolais ; Viticulture Bas-Vivarais) est de **200,00 Frs** par abonnement.

- A partir de 2 abonnements quelqu'ils soient il vous sera accordé une réduction de 10 %.

- Le tarif individuel de l'édition Spécial Noyer est de **105,00 Frs.**

Coupon d'abonnement au dos de cette feuille.

P 4 10

Abonnements - Réabonnements 1992

Remplissez le coupon d'abonnement ci-dessous, cochez les cases choisies.
Joignez un chèque bancaire ou postal libellé à l'ordre du :
REGISSEUR DES RECETTES D.R.A.F.Rhône-Alpes

et envoyez le tout au : **SERVICE REGIONAL DE LA PROTECTION DES VEGETAUX**
B.P. 3202
69401 LYON Cédex 03

Le Service de la Protection des Végétaux est situé à la Cité Administrative de la Part-Dieu - 165, rue Garibaldi - Bâtiment B - dans le 3ème arrondissement de Lyon.- Tél. : 78.63.25.65. -

. **Pour les réabonnements**, veuillez nous indiquer, si possible, le code figurant sur l'étiquette-adresse de votre enveloppe (en haut à gauche de cette étiquette). Vous pouvez aussi découper cette étiquette et la joindre à votre envoi. Ceci facilitera l'enregistrement de votre réabonnement. Nous vous en remercions.

. **Pour les listes collectives**, envoyez-nous la liste des adresses des abonnés et un seul chèque.

✂--

❒ **NOUVEL ABONNEMENT** ❒ **REABONNEMENT** Code étiquette : ____________________

NOM : ______________________________ Prénom : ________________________ Tél. : ______________

ADRESSE COMPLETE : ____

____

Edition(s) choisie(s) : ❒ - SPECIAL NOYER : .... (105 Frs)
❒ - Autres : ....(200 Frs)
❒ - Réduction : 10 % à partir de 2 abonnements différents

Règlement total ci-joint : ____________________________ Frs

Type d'activité : Agriculteur Culture dominante : ________________________

Technicien Amateur Autre activité : ________________________